



REUNION DU COMITE SYNDICAL

Mercredi 3 juillet 2024 à 18h00 à 19h00.

19 route de Saint Arnout à Ollainville

ORDRE DU JOUR

*Compte rendu du Comité syndical du mardi 30 janvier 2024 – absence de quorum
Compte rendu du Comité syndical du mardi 8 février 2024
Délibérations du Bureau syndical du mardi 16 janvier 2024
Délibérations du Bureau syndical du mardi 9 avril 2024
Décisions du Président du 17 janvier 2024 au 30 mai 2024*

I. DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

1 RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2023

Rapporteur : François CHOLLEY

Le document sera remis et présenté lors du Comité syndical du 25 juin 2023.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le Rapport de Développement Durable 2023.

2 BUDGET RIVIERE - COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2023 - AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le compte administratif et de gestion 2023, l'affectation des résultats 2023 pour le budget Rivière.

3 BUDGET ASSAINISSEMENT- COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2023 - AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le compte administratif et de gestion 2023, l'affectation des résultats 2023 pour le budget Assainissement.

4 BUDGET COLLECTE - COMPTE DE GESTION DE DISSOLUTION 2023

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la dissolution du compte de gestion 2023 et autorise le Président à signer le compte de gestion de dissolution pour le budget Collecte.

5 BUDGET REGIE - COMPTE DE GESTION DE DISSOLUTION 2023

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note jointe en annexe.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la dissolution du compte de gestion 2023 et autorise le Président à signer le compte de gestion de dissolution pour le budget Régie.

6 TRANSFERT DE COMPETENCES SUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES ET DES EAUX USEES NON DOMESTIQUES (EUND) PAR LA COMMUNE DE SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN

Rapporteur : François CHOLLEY

Le Maire de Saint-Cyr-sur-Dourdan a saisi le Président du Syndicat de l'Orge pour lui faire part de son souhait de transférer la compétence de gestion des eaux pluviales et des EUND à notre collectivité.

Au sein de la compétence « assainissement », les sous compétences à transférer seraient :

- La collecte des eaux pluviales
- Le transport des eaux pluviales
- Le traitement des eaux pluviales
- La gestion des Eaux Usées Non Domestiques

Dans ce cadre, la procédure prévoit la prise de délibération concordantes pour acter ce transfert.

Ainsi, La commune a prévu de délibérer au cours du mois de juin 2024. Le Syndicat dispose alors de 6 mois pour se prononcer, à compter de la notification de la délibération par la commune.

Le transfert prendrait effet au 1^{er} janvier 2025.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le transfert des compétences pour la collecte, le transport et le traitement des eaux pluviales, ainsi que la gestion des eaux usées non domestiques.

7 APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR DE RENATURATION DE L'ORGE ET SES AFFLUENTS

Rapporteur : Magali HAUTEFEUILLE

En 2021, le Syndicat de l'Orge lançait une étude globale sur l'Orge et ses affluents permettant de comprendre le fonctionnement hydrologique et morpho dynamique des 300 km de cours d'eau du bassin versant, les dysfonctionnements, les enjeux écologiques et hydrauliques, puis de définir les secteurs prioritaires de restauration dans le but d'atteindre les objectifs du bon état écologique des masses d'eau.

Achevée en décembre 2023, cette étude propose des principes de travaux et des esquisses de tracés de restauration sur des tronçons homogènes de cours d'eau, répartis au travers de 167 opérations hiérarchisées selon trois degrés de priorité. Parmi les aménagements clefs proposés, on retrouve notamment des opérations de reméandrage et de remise en fond de vallée, d'arasement d'ouvrages, ou encore de restauration de zones d'expansion des crues.

Un programme pluriannuel d'actions a été défini sur 10 ans (2024-2033) faisant ressortir 26 secteurs prioritaires sur lesquels les travaux de restauration auront le plus d'impact en faveur du bon état écologique des rivières. Il s'agit donc d'un schéma directeur de renaturation des cours d'eau donnant au Syndicat de l'Orge un fil conducteur pour concentrer ses efforts en termes d'études préalables, de concertation ou encore d'acquisitions foncières.

Ce schéma constitue également une étude socle en vue du renouvellement du Contrat Territorial Eau et Climat pour les périodes à venir. Il est joint en annexe.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le Schéma directeur de renaturation de l'Orge et de ses affluents.

II. QUESTIONS DIVERSES